

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

LA POUDRE DE LAIT ÉCRÉMÉ—
PRIX MINIMUM

Question n° 49—L'hon. M. Martin:

1. Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes de groupements ou d'associations demandant d'examiner de nouveau la décision d'abaisser le prix minimum établi à l'égard de la poudre de lait écrémé selon les procédés du cylindre et de la vaporisation?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement?

Réponse de l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):

1. Oui.

2. On a fait ressortir que l'année passée, la production de poudre de lait écrémé au Canada a augmenté d'environ 60 p. 100 sur l'année précédente, ce qui indique que le prix de 17c. la livre a stimulé la production et qu'une baisse s'imposait pour équilibrer les stocks avec l'écoulement éventuel, et que malgré le prix de soutien inférieur pour la poudre de lait écrémé, la situation des producteurs de lait serait meilleure dans la première partie de 1957, grâce à l'augmentation de 6c. par livre, soit de 58c. à 64c., du prix de soutien du beurre.

LES POMMES DE TERRE—PRIX MINIMUM,
COMTÉS DE KENT ET ESSEX

Question n° 75—L'hon. M. Martin:

Les producteurs de pommes de terre des comtés d'Essex et de Kent ont-ils demandé à l'Office de

stabilisation des prix agricoles d'établir, sous le régime de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, un prix minimum pour les pommes de terre?

Réponse de l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):

La coopérative des producteurs de pommes de terre de Kent et d'Elgin a demandé si l'aide prévue aux termes de la loi sur la stabilisation des prix s'appliquerait à la récolte hâtive des pommes de terre dans le sud-ouest de l'Ontario, ainsi que des renseignements sur la méthode à suivre pour obtenir une aide en matière de prix.

LE SERVICE POSTAL—ÉTUDE DES FRAIS
DU MINISTÈRE

Question n° 149—M. Benidickson:

1. Quand le service d'établissement des frais du ministère des Postes a-t-il effectué ses dernières études en vue d'estimer les frais de manutention des diverses catégories d'envois postaux?

2. Quelle était la dernière estimation relative aux bénéfices ou aux pertes résultant de la manutention de chaque catégorie d'envois postaux?

3. Le dernier établissement des frais tient-il compte des bénéfices ou des pertes éventuels résultant de la manutention des envois de la 2^e classe imprimés aux États-Unis?

4. Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les conclusions de cette estimation?

Réponse de l'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):

1. En octobre 1955 et en mars 1956.

2. Voir le document ci-dessous portant l'indication "A".

3. Non.

4. Voir réponse au n° 3.

A—MINISTÈRE DES POSTES

Évaluation des bénéfices et pertes au titre de chaque catégorie d'envois postaux pour l'année financière 1955-1956 préparée par le Service d'établissement des frais

	Nombre d'objets	Recettes en cents par objet	Frais en cents par objet	Bénéfice en cents par objet	Perte en cents par objet
Première classe—Ordinaire.....	1,680,749,256	5.18	3.10	2.08	
Poste aérienne—Service intérieur.....	17,348,346	11.40	10.73	.67	
—Service international.....	28,937,646	19.81	19.45	.36	
—Colis postaux.....	143,019	113.01	238.44		125.43
Deuxième classe—Postés occasionnellement..	18,051,134	5.25	11.09		5.84
—Éditeurs.....	537,610,208	1.12	4.32		3.20
Troisième classe—Aux chefs de maisons....	183,902,320	1.52	1.62		.10
—Circulaires adressées.....	693,805,254	2.07	1.90	.17	
—Autres.....	66,348,465	4.89	5.77		.88
Quatrième classe—Service intérieur.....	77,289,706	23.50	22.61	.89	
—Service international.....	1,264,593	327.20	319.84	7.36	